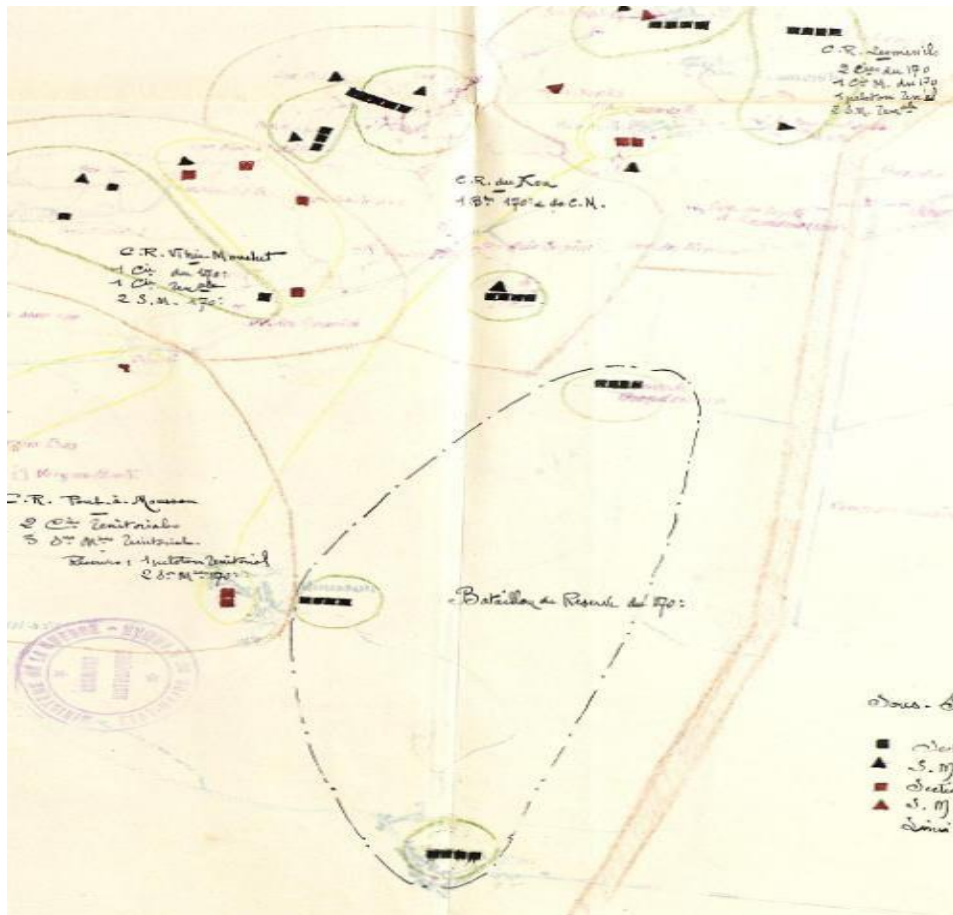


# Journaux des marches et opérations (JMO), du 170<sup>e</sup> Régiment d'infanterie,

## Secteur Xon - Atton

du 15 septembre 1916/23 mars 1917,



Par Jean Louis Theobald

## DATES.

## HISTORIQUE DES FAITS.

- Et la nuit, des tranchées sont établies hâtivement avec des réseaux de fil de fer; on s'organise sur le terrain. (ordre 481/5 de la 48<sup>e</sup> D.I. du 14 septembre 1916).
- Ce moment, le Bataillon Nouzac fait mouvement sur le Bois Saucisse, emmenant avec lui les éléments restants du Bataillon Fanouillet.
- 15 Septembre - Le Régiment reçoit l'ordre d'opérations N° 51/5 de la 48<sup>e</sup> D.I. 3<sup>e</sup> Bureau du 15 septembre 1916, 2 heures: La Brigade de chasseurs à pied Gamelin doit relever dans la nuit du 14 au 15 le 170<sup>e</sup> R.I.
- Après relève, le 67<sup>e</sup> B.C.P. va dans la tranchée de départ du 174<sup>e</sup> R.I. à la disposition du 5<sup>e</sup> Colonel Dubois.
- Le Bataillon Nouvion se porte à Heny: tranchée des Godiches.  
Le Bataillon de la Baume se porte à Albessard-Monacu.  
Le Bataillon Eliot se porte à Heny ainsi que l'Etat-major.
- 16 Septembre - Sans changement.
- 17 Septembre - En exécution de l'ordre préparatoire 72/5, 48<sup>e</sup> D.I. 3<sup>e</sup> Bureau, du 16 septembre 1916, le Régiment se porte de Heny à Suzanne pour être embarqué en camions automobiles pour débarquer à Compiègne.
- Ordre de stationnement en fin de mouvement N° 576/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. du 17 septembre 1916:
- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Etat-major et C.H.R.      | = Compiègne             |
| 1 <sup>er</sup> Bataillon | = Saverrière            |
| 2 <sup>e</sup> Bataillon  | = Les Mesnil-Conteville |
| 3 <sup>e</sup> Bataillon  | = Grez.                 |
- 18-19-20 Septembre - Sans changement.
- 21 Septembre - En exécution de l'ordre 490/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. 3<sup>e</sup> Bureau du 20<sup>e</sup> 9/1916 et de l'ordre d'embarquement N° 1758, le Régiment s'embarque à 8 heures en camions automobiles sur la route de Grandvillers à 800 mètres de Petit-Compiègne, pour être transporté dans la région d'Écouart (Oise).

Stationnement

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Stationnement du Régiment.

Etat-Major - C.A.R. et 3<sup>e</sup> Bataillon = Secourt.  
 1<sup>er</sup> Bataillon = Beaulieu  
 2<sup>e</sup> Bataillon = St Quentin - les - Pier.

22 Septembre

Exécution de l'ordre d'embarquement N° 570/3 de la 48<sup>e</sup> D.T. du 21 Septembre 1916, le Régiment s'embarque en chemin de fer à Gannoy (tableau d'embarquement N° 569/3) pour débarquer :

Etat-Major - 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Bataillons à Trouard (Meurthe)  
 1<sup>er</sup> Bataillon à Jarville (Moselle)

Ordre de stationnement :

Etat-Major - C.A.R. et 3<sup>e</sup> Bataillon = Champigneulle  
 2<sup>e</sup> Bataillon = Trouard  
 1<sup>er</sup> Bataillon = Boupières - aux - Dames

I.D. 48. Boupières - aux - Dames.

23 au 26 7<sup>h</sup>

27 Septembre

Sans changement.  
 Le Régiment quitte les cantonnements pour se porter :  
 Etat-Major et 3<sup>e</sup> Bataillon : Millery  
 2<sup>e</sup> Bataillon : Auberville  
 1<sup>er</sup> Bataillon : Boupières - aux - Dames

(Exécution de la N° 5332/3 de la 37<sup>e</sup> D.I. du 26 Septembre 1916 notifiée sous le N° 9162 par la 48<sup>e</sup> D.T. le 26 Septembre).

28 Septembre

Le Régiment se porte vers Pont-a-Mousson où il doit relever le 3<sup>e</sup> Régiment de marche de zouaves dans le secteur de Pont-a-Mousson (exécution de l'ordre d'opérations N° 3 de la 37<sup>e</sup> D.I. du 26 7<sup>h</sup> 1916 notifié sous le N° 577/3 par la 48<sup>e</sup> D.T. le 26 7<sup>h</sup> 1916)  
 Le I. P. stationne à Eoisy.

Organisation du Secteur.

Limite Ouest du secteur : rive droite de la Moselle.

Limite Est du secteur : allées de Cheminot (Bois Carré au 40, en liaison avec la 174<sup>e</sup> R.I.

La défense du secteur est assurée par :

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

170<sup>em</sup> 5<sup>em</sup> Territorial : Le 1<sup>er</sup> Bataillon aux ordres du C<sup>o</sup> Finau  
Un peloton du genre Compagnie 15/12 pour les travaux du secteur.  
Les forces d'infanterie sont réparties en 3 sous secteurs :

1<sup>er</sup> S<sup>ous</sup> Sect<sup>eur</sup> Ouest du Xoy :

1<sup>er</sup> Bataillon du 170<sup>em</sup> ; deux Compagnies du 1<sup>er</sup> B<sup>at</sup> du 5<sup>em</sup> Terr<sup>itorial</sup>  
La C<sup>o</sup> M<sup>oy</sup> et une section de la C. M<sup>oy</sup>.

2<sup>em</sup> S<sup>ous</sup> Sect<sup>eur</sup> du Xoy = 2<sup>es</sup> B<sup>at</sup> du 170<sup>em</sup> ; 3 sections C. M<sup>oy</sup>.

3<sup>em</sup> S<sup>ous</sup> Sect<sup>eur</sup> de Seménils = 3<sup>es</sup> B<sup>at</sup> du 170<sup>em</sup> ; 2 C<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> B<sup>at</sup>  
du 5<sup>em</sup> R.I.T., la C<sup>o</sup> M<sup>oy</sup> et la C<sup>o</sup> M<sup>oy</sup> du 5<sup>em</sup> R.I.T.

Les travaux défensifs comprennent :

1<sup>er</sup> une ligne de points d'appui et de centres de résistance reliés  
par des boyaux et des tranchées.

2<sup>es</sup> une série d'ouvrages en arrière de cette ligne comprenant  
Pont-à-Sousson (rive droite), le piton de Sousson et la forêt de  
Fard (Bois du juré).

1<sup>er</sup> Sous Secteur Ouest du Xoy.

Aux ordres du Commandant Nouvion, C<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> Bataillon  
du 170<sup>em</sup> R.I.

Limite Ouest : Rive droite de la Spelle.

Limite Est : Ouvrage Fouchet-Haut (inclus)

En arrière : Pont-à-Sousson (rive droite) et le piton de Sousson

Répartition des troupes :

de l'Ouest à l'Est : 1 C<sup>o</sup> du 5<sup>em</sup> R.I.T. occupant les ouvra-  
ges de la plaine de la Spelle et Pont-à-Sousson.

3<sup>es</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>em</sup> R.I. (Capitaine Racadot)  
dite de St-Michel avec : une section à la ferme Jitrée, une  
section ouvrage Fouchet-Haut - une section ouvrage Cure -  
une section ferme St-Michel.

1<sup>er</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>em</sup> R.I. (Saut. Grollier)  
dite de Fouchet-Haut ; toute entière dans cet ouvrage.

(en réserve)

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

En réserve = La 2<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> du 170<sup>ème</sup> R.I. (Lieut<sup>ant</sup> Orth) dite de Pont-a-Mousson avec : une section au Dépotoir et à Jéger-Bas ; 3 sections à Pont-a-Mousson.

La C.M. 1 (1<sup>er</sup> S. Bruelle) répartie dans le sous-secteur plus une section de la C.M. 2 (ouvrage Guerber).

En arrière à Mousson, la 3<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> du 52<sup>ème</sup> R.I.T.

P.C. Mousson : Route de Metz - Pont-a-Mousson.

II. Sous-Secteur du Roy.

Quatre ordres du Commandant de la Baume, Ord<sup>re</sup> de la 3<sup>ème</sup> B<sup>ataillon</sup> du 170<sup>ème</sup>.

Limite Ouest =ouchet-Haut.

Limite Est = Franchée Jorris (inclus).

Répartition des troupes :

de l'Ouest à l'Est : 5<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> du 170<sup>ème</sup> R.I. (Lieutenant Jonet avec 3 sections à l'ouvrage Gaillards.

6<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> du 170<sup>ème</sup> R.I. (Lieutenant Cudes),

plus une section de la 5<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> à l'ouvrage Cochin,

En réserve = la 7<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> (S. Petitjean) au camp d'Estain dans la forêt de Faed.

3 sections de la C.M. 2 (1<sup>er</sup> S. Huguenet), une à Gaillards une à Cochin, une à Bel-Air.

P.C. de la Baume = Forêt de Faed - Camp d'Estain.

III. Sous-Secteur de Lesmerils

Quatre ordres du Capitaine Gassier, Ord<sup>re</sup> de la 3<sup>ème</sup> B<sup>ataillon</sup> du 170<sup>ème</sup> R.I.

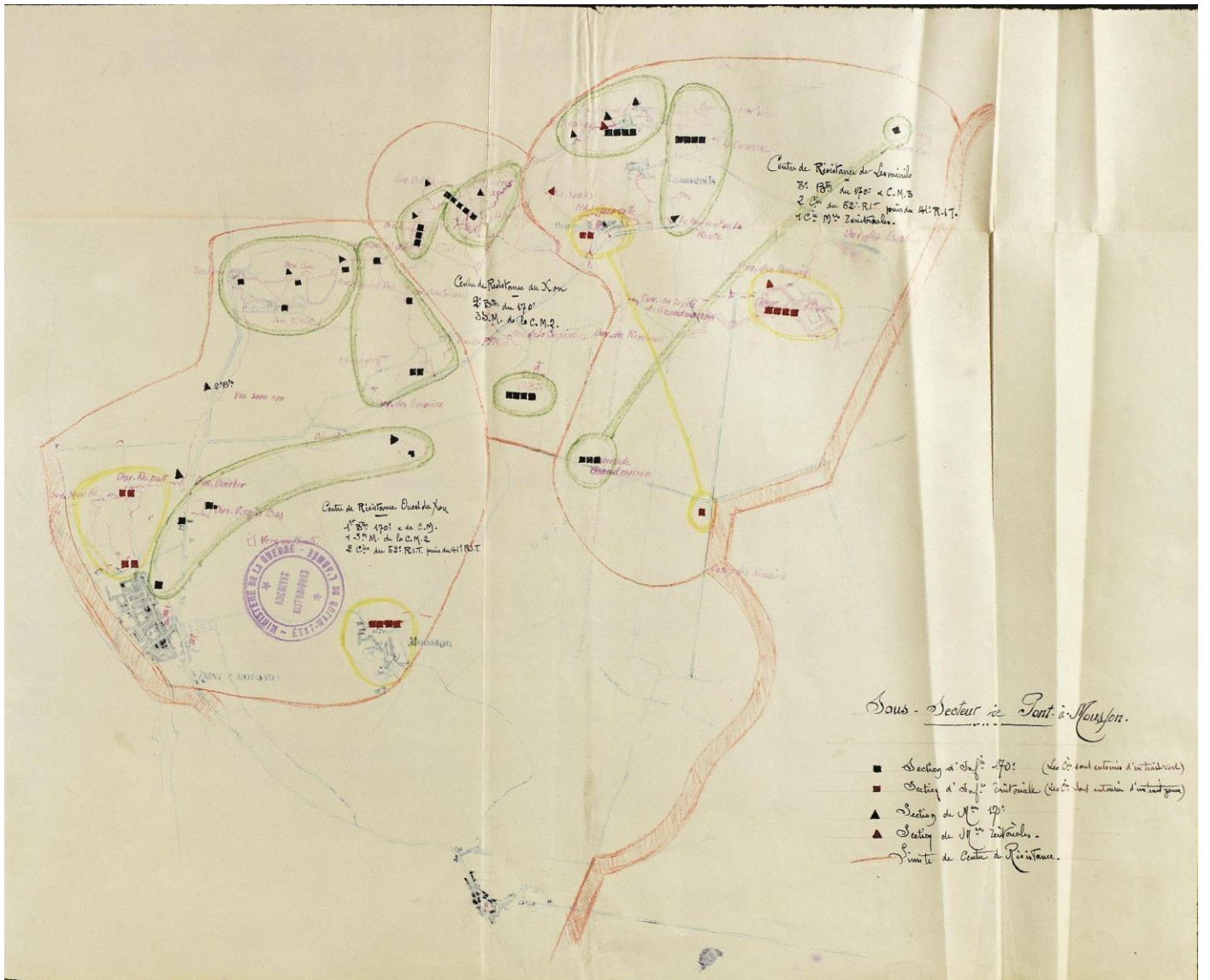
Limite Ouest = Franchée Jorris

Limite Est = Allées de Cheminot, liaison avec le 174<sup>ème</sup> R.I.

Répartition des troupes :

de l'Ouest à l'Est = 11<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> du 170<sup>ème</sup> R.I. (Cap<sup>itaine</sup> Deroux) dite de Norroy ; 3 sections dans la tranchée de 1<sup>ère</sup> ligne, une section point d'appui du hameau de Norroy.

9<sup>ème</sup> Co<sup>de</sup> du 170<sup>ème</sup> R.I. (Lieut<sup>ant</sup> Jorict) dite de Roy. la douane avec : une section cimetière de Norroy,



DATES.

## HISTORIQUE DES FAITS.

une section et demie tranchée à l'Est du Ron, une section à Ron, une demi-section poste du tournant de la route.

1<sup>re</sup> Cie du 52<sup>e</sup> R.I.T. à l'ouvrage Bourlier.  
en réserve : la 10<sup>e</sup> Cie du 170<sup>e</sup> R.I. au Camp de Grandmaison.

Cette Compagnie détache une section en avant-poste au Bois de Cheminot (Cdt de la 10<sup>e</sup> Cie : S<sup>r</sup> Sieut. Besland

2<sup>e</sup> Cie du 52<sup>e</sup> R.I.T. : un peloton à Héminville, une section au camp de Grandmaison, une section est détachée à Trouard.

La Cm<sup>3</sup>, plus la Cm R.I. du 52<sup>e</sup> R.I.T. réparties dans le sous-secteur.  
P.C. Gassier : Héminville.

IV. Les relèves se font dans l'intérieur des Bataillons. La mission du Régiment est purement défensive.

P.C. Colonel Cdt le 170<sup>e</sup> R.I. et le secteur de Pont-à-Mousson :  
à Pont-à-Mousson, route de Normény.

P.C. de combat : Ouvrage du Boyon de Grandmaison, ou Mousson suivant le cas.

P.C. 95<sup>e</sup> Brigade : Altton, ou Mousson Poste N° 14

P.C. 18<sup>e</sup> D.I. : Coustines.

T.C. du 1<sup>er</sup> Bataillon : Pont-à-Mousson

T.C. du 2<sup>e</sup> Bataillon : Altton

T.C. du 3<sup>e</sup> Bataillon : Carrefour de Grandmaison.

- Sans changement.

- Par décision N° 25076 du 30 septembre 1916 du Général Cdt en Chef, le Colonel Savigne-Deville Cdt le 170<sup>e</sup> R.I. prend le commandement de la 95<sup>e</sup> Brigade, en remplacement du Général Caroque.

Le Chef de Bataillon Beaudenon de Lamaze est nommé au Commandement p.i. du 170<sup>e</sup> R.I.

- Sans changement.

Ordre -----

29 7<sup>h</sup> au 4 8<sup>h</sup>  
5 Octobre

4 5 au 21 Octobre

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

# Contrôle des Officiers

## État-Major & C.H.R.

Lieutenant-Colonel Comm <sup>e</sup> le Régiment	Beaudenon
Médecin-Major de 1 <sup>re</sup> classe chef de service	de Samaze
Capitaine Adjoint	Fournereaux
Officier de détails	Racadot
Officier de renseignements	Baude
Officier d'approvisionnement	Aubanel
Officier bombardier	Herbaud
Officier porte-drapeau	Tulhauser
	Jernay

## 1<sup>er</sup> Bataillon

Chef de Bataillon	= Nouyion	} État-Major
Capitaine Adj. Major	= Brand	
Médecin A.M. <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> classe	= Foubert	

### 1<sup>ère</sup> Compagnie

Grollier	Lieutenant
Charrois	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Bosyeuil	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Poinsard	1 <sup>er</sup> Lieutenant

### 2<sup>ème</sup> Compagnie

Orth	Lieutenant
Maillet	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Pomergue	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Lobias	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Cinquier	1 <sup>er</sup> Lieutenant

### 3<sup>ème</sup> Compagnie

Maire	Lieutenant
Sassalette	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Loiseau	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Urbain	1 <sup>er</sup> Lieutenant

### C.M. 1.

Blanchon	Lieutenant
Bruelle	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Gerron	1 <sup>er</sup> Lieutenant

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

à la date du 13 Novembre 1916

9<sup>ème</sup> Bataillon.

Chef de Bataillon	=	Michet de la Baume.
Capitaine Adjoint Major	=	des François de Bonchalon
Médecin Aide. N <sup>o</sup> 2 classe	=	Dussac.

5<sup>ème</sup> Compagnie

Jonet	Lieutenant
Demard	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Martin	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Commeau	1 <sup>er</sup> Lieutenant

6<sup>ème</sup> Compagnie

Eudes	Lieutenant
David	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Delenne	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Frost	1 <sup>er</sup> Lieutenant

7<sup>ème</sup> Compagnie

Petitjean	Lieutenant
Jialaret	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Breillac	1 <sup>er</sup> Lieutenant
de Beaucoqrs	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Derris	1 <sup>er</sup> Lieutenant

C.M. 2.

Huguenet	Lieutenant
Bohin	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Orgaud	1 <sup>er</sup> Lieutenant

3<sup>ème</sup> Bataillon

Capitaine f. fond. Chef de Bataillon	=	de Saverigne
Capitaine Adjoint	=	Gassier
Médecin A. N <sup>o</sup> de 2 classe	=	Kahn

9<sup>ème</sup> Compagnie

Moricet	Lieutenant
Chaumeton	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Kartel	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Dejienne	1 <sup>er</sup> Lieutenant

10<sup>ème</sup> Compagnie

Beslard	Lieutenant
Jacquemin	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Sicard	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Safort	1 <sup>er</sup> Lieutenant

11<sup>ème</sup> Compagnie

Deroux	Capitaine
Malet	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Roche	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Didier	1 <sup>er</sup> Lieutenant

C.M. 3.

Eliot	Capitaine
François	1 <sup>er</sup> Lieutenant
Billy	1 <sup>er</sup> Lieutenant





DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Ordre des relèves dans le Sous-Secteur.

C.R. Ouest du Xon.

170<sup>e</sup> R.I. Chaque Compagnie reste 16 jours en 1<sup>re</sup> ligne & 8 jours en seconde ligne.

59<sup>e</sup> R.I.T. Les deux pelotons se relèvent tous les 8 jours au P.A. Respaut. Iselle. La Compagnie de Nousson reste en position.

C.R. du Xon.

170<sup>e</sup> R.I. Les Compagnies restent 15 jours en ligne et 15 jours au camp de lair.

C.R. de Esmerils

170<sup>e</sup> R.I. Les unités de 1<sup>re</sup> ligne se relèvent tous les 10 jours. Au bois Carré, la Compagnie de Grandmaison relève tous les 2 jours.

59<sup>e</sup> R.I.T. Les 2 Compagnies restent en ligne à Boullier et à Herminville.



En exécution de la Note de Service N<sup>o</sup> 948/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du 31 Octobre 1916, l'ensemble des positions, sous le commandement du Colonel Commandant la 95<sup>e</sup> Brigade, prend le nom de Secteur d'Alton.

L'ensemble des positions sous les ordres du Lieut<sup>e</sup> Colonel Commandant le 170<sup>e</sup> R.I. prend le nom de Sous-Secteur de Pont-à-Nousson. Les anciens 4 secteurs forment des Centres de résistance.

22 Octobre

En exécution de l'ordre N<sup>o</sup> 791/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du 20 8 1916 le 3<sup>e</sup> Bataillon du 41<sup>e</sup> R.I.T. relève dans la nuit du 22 au 23 le 1<sup>er</sup> Bataillon du 52<sup>e</sup> Territorial dans le Sous-Secteur de Pont-à-Nousson.

- Répartition des Troupes -

C.R.O. du Xon	}	C <sup>e</sup> de Respaut. Iselle	10 <sup>e</sup>
		C <sup>e</sup> de Nousson	9 <sup>e</sup>
C.R. Esmerils	}	C <sup>e</sup> de Boullier	11 <sup>e</sup>
		C <sup>e</sup> d'Herminville	12 <sup>e</sup>

Sans changement pour la C.M<sup>e</sup> du 52<sup>e</sup> Territorial qui reste en position.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

du 23 au 26 Octobre  
27 Octobre

- Sans changement.  
- En exécution de l'ordre particulier N° 2197 du D.A.L. 4<sup>e</sup> B<sup>on</sup>, date du 26 Octobre 1916, notifié pour exécution par la 48<sup>e</sup> D.I. sous le N° 897/3 le même jour, la C.M. 3 du 41<sup>e</sup> Territorial relève dans la nuit du 27 au 28 la C.M. du 52<sup>e</sup> R.I.T. sur les mêmes emplacements.

du 28 Octobre au 16 9<sup>h</sup>  
17 Novembre

- Sans changement.  
- En exécution des prescriptions de la Note de Service N° 1051/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du 12 Novembre 1916 - 2 Compagnies du dépôt divisionnaire du 170<sup>e</sup> sont mises à la disposition du Lieutenant Colonel Commandant le Régiment pour relever, dans leur Bat<sup>on</sup> d'origine 2 compagnies des unités en ligne.

18 Novembre

En conséquence la 4<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> (D.D.) relève dans la nuit du 17 au 18 Novembre la 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> à Pont-a-Fousson.  
- En exécution de la Note N° 1091/2 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du 12 Novembre 1916, la 8<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> du D.D. relève au P.A. Gaillards la 5<sup>e</sup> Compagnie.

du 19 au 27 Novembre  
28 Novembre

- Sans changement.  
- En exécution des prescriptions de la Note de Service N° 1051/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du 12 Novembre 1916, la 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> du 170<sup>e</sup> à l'instruction à Millery relève au P.A. Spuchet-Haut la 1<sup>re</sup> C<sup>ie</sup> qui se rend à Millery.

du 29 Nov<sup>br</sup> au 2 1<sup>h</sup>  
2 Décembre

La 4<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> ne fait pas mouvement & prend position au P.A. Guerber.

- Sans changement  
- En exécution de l'ordre particulier N° 1220/3 de la 48<sup>e</sup> Division en date du 20 9<sup>h</sup> 1916 la 5<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> actuellement au D.D. relève dans la nuit du 2 au 3 Décembre la 8<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> qui se rend au D.D. à Millery.

du 3 au 6 Décembre

- Sans changement.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

7 Décembre

Exécution de la Note 1233/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du 3 Décembre 1916  
 la Compagnie du D.D. doit rallier le centre du dépôt à Filley. Aubreyville  
 En conséquence la 1<sup>re</sup> C<sup>ie</sup> à l'instruction à Filley relève la 3<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>  
 au P.A. St Michel dans la nuit du 7 au 8 Décembre.  
 La 4<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> relève à Font à Mousson par la 3<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> rejoint Filley.  
 Sans changement.

du 8 au 16 X<sup>e</sup>

Etat nominatif des militaires blessés pendant  
 la période du 26<sup>bre</sup> au 18 Décembre 1916.

Noms et prénoms	Grade	Tous	Blessés	Qui sont	Disparus	Cherchés	C <sup>ie</sup>	Obs.
-----------------	-------	------	---------	-------------	----------	----------	-----------------	------

10 Décembre 1916

Fournier	3 <sup>e</sup> cl.		1				1 <sup>er</sup>	Blessé à
Jean-Claude								forme de
Parent	"		1				1 <sup>er</sup>	Michel
Claude Ernest	"						1 <sup>er</sup>	1800m-N.
Eristani	"		1					de l'ouest-N.
Antoine Paul								

12 Décembre 1916

Elie Jean	caporal		1				9 <sup>e</sup>	
Caen Raoul Henri	2 <sup>e</sup> class	18			1916			9 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup>

Exécution des ordres du Général Commandant en Chef le Régiment  
 Marocain va être retiré du front; la 11<sup>e</sup> Division va être intercalée  
 entre la 48<sup>e</sup> & la 68<sup>e</sup> D.I. (Note 1338/3 de la 48<sup>e</sup> D.I. en date du  
 14 Décembre 1916)

Le nouveau front comprendra depuis la cote 212 incluse  
 à la Moselle et sera divisé en trois sous-secteurs:

Régiment mixte: Front de la cote 212 incluse à Bois Carré  
 Ouest de Clémery inclus.

174<sup>e</sup> Regt d'Inf: Front: depuis le Bois Carré Ouest de  
 Clémery exclus à Bois Carré de Cheminot inclus.

170<sup>e</sup> Regt d'Inf: Front: depuis Bois Carré & Cheminot  
 exclus à la Moselle.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

17 décembre

En conséquence, le front du Régiment est diminué du bois Carré de Cheminot.

du 17 au 23 décembre

23 décembre

Dans la nuit du 17 au 18 décembre <sup>1 section de</sup> la 5<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 174<sup>e</sup> R.I. relève la section de la 11<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> R.I. au bois Carré de Cheminot

Sans changement.

En exécution des prescriptions de la Note N<sup>o</sup> 1396 de la 48<sup>e</sup> Division en date du 19 décembre 1916, l'organisation du Sous-Secteur de Font à Mousson est modifiée de la façon suivante:

Limites du Sous-Secteur : Ouest : Moselle

Est : l'ayon des Romains, ouvrage des Romains, bois de Cheminot (au S<sup>e</sup> Secteur de droite 174<sup>e</sup> R.I.)

Le Sous-Secteur comprend désormais 4 centres de résistance: de l'Ouest à l'Est savoir:

1<sup>o</sup> Le C. R. de Font-à-Mousson (Moselle Querbes)

aux ordres du Commandant Nadal Commandant le 3<sup>e</sup> Bat<sup>on</sup> du 41<sup>e</sup> R.I.T. avec en ligne 2 Compagnies du 41<sup>e</sup> R.I.T. & un peloton du 41<sup>e</sup> R.I.T. à Mousson.

P. C. Nadal : Font-à-Mousson.

2<sup>o</sup> Le C. R. Vitrée-Mouchet aux ordres du Capitaine Gassier du 3<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. avec 1 C<sup>o</sup> du Bat<sup>on</sup> du 170<sup>e</sup> en ligne à Sasménis & une Compagnie du 41<sup>e</sup> R.I.T.

P. C. Gassier : Epiphyse (prof. maintenu à Font-à-Mousson)

3<sup>o</sup> Le C. R. du Non : Sans modification.

4<sup>o</sup> Le C. R. de Sasménis aux ordres d'un Chef de Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. avec 2 C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> et un peloton du 41<sup>e</sup> R.I.T.

En conséquence



DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

En conséquence il doit être procédé :

au regroupement des unités du 41<sup>e</sup> R.I.T.

à la relève des 2 C<sup>o</sup> en ligne du 3<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. par 2 Compagnies du 1<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I.

à la relève de la section de mitrailleuses de la C<sup>m</sup><sup>e</sup> prêtée au 1<sup>e</sup> Bataillon.

Les P.C. des 3 Bataillons du 170<sup>e</sup> seront :

P.C. 1<sup>e</sup> Bataillon : Féminville

P.C. 2<sup>e</sup> Bataillon : Camp Detain

P.C. 3<sup>e</sup> Bataillon : Nousson.

Le P.C. du Sect<sup>r</sup> Colonel Commandant le 170<sup>e</sup> R.I. & le sous Secteur de Font. à Nousson est reporté à Atton (provisoirement maintenu à Font. à Nousson).

14 Décembre

En conséquence des prescriptions de la Note 1396 de la 48<sup>e</sup> OT, a date du 19 Décembre, dans la nuit du 24 au 25 Décembre la 12<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 41<sup>e</sup> R.I.T. (Compagnie de Metz) relève aux P.A. Guerber - Depotoir - Jeger. Bas & Font. à Nousson la 2<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> R.I.

La 9<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 41<sup>e</sup> R.I.T. (Compagnie Halleprade) relève aux P.A. Mouchet - Bas - Mouchet - Haut - Apophyse la 3<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup>.

La 11<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 41<sup>e</sup> R.I.T. (C<sup>o</sup> Raillard) relève à Nousson la 9<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> R.I.

Les Compagnies reléjées font mouvement :

2<sup>e</sup> Comp<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> (Sect<sup>r</sup> Orth) sur Atton

3<sup>e</sup> Comp<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> (Sect<sup>r</sup> Maire) sur Font. à Nousson.

Les 3 sections de mitrailleuses du 41<sup>e</sup> R.I.T. reléjent :

2 sections de la C<sup>m</sup><sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> à Vin sans Eau & Guerber

et 1 section de la C<sup>m</sup><sup>o</sup> à Depotoir.

Les sections reléjées font mouvement :

Les 2 sections de la C<sup>m</sup><sup>o</sup> sur la baraque des Romains.

La section de la C<sup>m</sup><sup>o</sup> rejoint son Bat<sup>o</sup> au camp Detain.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

25 Décembre

La 2<sup>ème</sup> Compagnie du 170<sup>ème</sup> cantonnée à Attroy va relever dans la nuit du 25 au 26 décembre la 11<sup>ème</sup> C<sup>ie</sup> du 170<sup>ème</sup> au P.A. Douane, cette dernière après releve va cantonner à Nousson.

26 Décembre

La 3<sup>ème</sup> Compagnie du 170<sup>ème</sup> quitte son cantonnement de Pont-a-Nousson & va relever au P.A. Novroy la 10<sup>ème</sup> C<sup>ie</sup> du 170<sup>ème</sup> qui va cantonner à Attroy.

Les pionniers du 41<sup>ème</sup> R.I.T. cantonnés à Nousson viennent à Pont-a-Nousson.

En exécution de la Note 1452/3 de la 48<sup>ème</sup> D.I. en date du 25 décembre & de la note 4214 de la 95<sup>ème</sup> Brigade en date du 29 décembre les Compagnies du 3<sup>ème</sup> Bataillon cantonnées à Grandmaison, Attroy et Nousson effectuent des travaux de 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> position.

27-28-29-30 Décembre

Sans modification

31 Décembre

Par ordre Général N<sup>o</sup> 54 de la 48<sup>ème</sup> Division notifié sous le Numéro 14298 en date du 31 décembre 1916, la 95<sup>ème</sup> Brigade est rattachée à la 167<sup>ème</sup> Division d'Inf.

Suivant ordre en date du 31 décembre 1916 notifié par la 167<sup>ème</sup> Division, le Général Schmidt Commandant cette Division prend le 31 décembre à 12 heures le commandement du secteur.



Le Lt-Colonel DE LAMAZE  
com<sup>te</sup> le 170<sup>ème</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>o</sup>

*Lamaze*  
REGIMENT D'INFANTERIE  
LE COLONEL

M<sup>me</sup> Rousset de Tomaret  
à M<sup>e</sup> le Commandant  
du dépôt du 170<sup>e</sup>  
Régiment d'Infanterie.

Epinal.

J'ai l'honneur de vous  
adresser, ci-joint, un rapport  
que mon fils, Lt de Tomaret,  
a pu me faire parvenir  
d'Allemagne, en vous  
priant de vouloir bien  
le communiquer au Colonel  
du 170<sup>e</sup>.  
Je vous serais infiniment

obligée de vouloir bien  
en en accuser réception.  
Recevez, Messieurs,  
mes salutations

L. R. de Tomaret

18, cité Vauvoit  
à Clermont-Ferrand

CARTON

707

DOSSIER

15

## JOURNAL

### DES MARCHES ET OPÉRATIONS

Du<sup>(1)</sup> 170<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
pendant<sup>(2)</sup> la campagne contre l'Allemagne  
du 1<sup>er</sup> Janvier 1917 au 11 Avril 1918.

(1) Numéro du régiment ou bataillon

(2) La campagne d..... ou les grandes manœuvres.

Contrôle nominatif des Officiers  
à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1917

Etat Major

Lieutenant-Colonel Comm<sup>dt</sup> le Régiment : Beaudenom de Samaze  
 Médecin Major de 1<sup>re</sup> classe : Fournereaux  
 Capitaine adjoint : Racadot  
 Lieutenant chargé des détails : Baudé  
 Lieutenant : Aubanel  
 Sous-Lieutenant téléphoniste : Philippe  
 Sous-Lieutenant officier d'approvisionnement : Herbaud  
 Sous-Lieutenant bombardier : Mulhauser  
 Sous-Lieutenant porte-drapeau : Jernay

1<sup>er</sup> Bataillon

Chef de Bataillon : Nouyon  
 Capitaine adjudant Major : Brand  
 Médecin Aide Major de 2<sup>e</sup> classe : Foubert

1<sup>ère</sup> Compagnie

Lieutenant Grollier  
 Sous-Lieutenant Charrois  
 Sous-Lieutenant Poinsard  
 Sous-Lieutenant Bosyeuil

2<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Orth  
 Sous-Lieutenant Sobies  
 Sous-Lieutenant Domergue  
 Sous-Lieutenant Maillet

3<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Maire  
 Sous-Lieutenant Sassalette  
 Sous-Lieutenant Urbain  
 Sous-Lieutenant Eoiseau

C.M. 1

Lieutenant Blanchon  
 Sous-Lieutenant Perron  
 Sous-Lieutenant Bruelle

2<sup>ème</sup> Bataillon.

Chef de Bataillon : de la Baume  
 Capitaine Adjudant Major : de Tonchalon  
 Médecin Aide Major 2<sup>e</sup> classe : Dussac

5<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Jonet  
 Sous-Lieutenant Martin  
 Sous-Lieutenant Mielle  
 Sous-Lieutenant Commeau

6<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Endes  
 Sous-Lieutenant Delenne  
 Sous-Lieutenant Frost  
 Sous-Lieutenant David

7<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Petitjean  
 Sous-Lieutenant Breillac  
 Sous-Lieutenant Fialaret  
 Sous-Lieutenant Denis

C.M.2

Lieutenant Huguenet  
 Sous-Lieutenant Bohin  
 Sous-Lieutenant Argaud

3<sup>ème</sup> Bataillon

Capitaine Commandant le Bataillon : de Exvergne  
 Capitaine Adjoint : Cassier  
 Médecin Aide Major de 2<sup>e</sup> classe : Kahn

9<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Coricek  
 Sous-Lieutenant Chaumeton  
 Sous-Lieutenant Martel  
 Sous-Lieutenant Dexienne

10<sup>ème</sup> Compagnie

Lieutenant Bestand  
 Sous-Lieutenant Jacquemin  
 Sous-Lieutenant Sicard

11<sup>ème</sup> Compagnie

Capitaine Beroux  
 Sous-Lieutenant Roche  
 Sous-Lieutenant Didier  
 Sous-Lieutenant Klein

C.M.3

Capitaine Eliot  
 Sous-Lieutenant François  
 Sous-Lieutenant Billy

Compagnies du Dépôt Divisionnaire

<u>4<sup>ème</sup> Compagnie</u>	<u>8<sup>ème</sup> Compagnie</u>	<u>12<sup>ème</sup> Compagnie</u>
Lieutenant Grimaldi	1 <sup>er</sup> Lieut Dylon	1 <sup>er</sup> Lieut Roux de Reilbac
Sous-Lieut. Mahey	1 <sup>er</sup> Lieut Demard	1 <sup>er</sup> Lieut Villequey
Sous-Lieut. Brichet	1 <sup>er</sup> Lieut Deraedt	1 <sup>er</sup> Lieut André
Sous-Lieut. Crinquier	1 <sup>er</sup> Lieut Es Corre	1 <sup>er</sup> Lieut Kalet
	1 <sup>er</sup> Lieut Rostan	

1<sup>er</sup> Janvier

Le Régiment est en ligne depuis le 29 septembre 1916 dans le sous-secteur de Pont-à-Mousson.

Répartition des troupes.

C.R. de Pont-à-Mousson : Entièrement occupé par les éléments du 41<sup>er</sup> R.I.

C.R. Ytrée-Mouchet : Aux ordres du Capitaine Gassier.

G.A. Ytrée - St. Michel : 1 Compagnie du 170<sup>er</sup> R.I.

G.A. Mouchet : 1 Compagnie du 3<sup>er</sup> Bat<sup>on</sup> du 41<sup>er</sup> R.I.I.

2 Sections de la C.M<sup>1</sup>.

C.R. du Ton : 2<sup>er</sup> Bataillon et C.M<sup>2</sup> du 170<sup>er</sup> R.I.

C.R. Hémingville : 1<sup>er</sup> Bataillon et C.M<sup>1</sup> du 170<sup>er</sup> R.I. moins les éléments en ligne au C.R. Ytrée-Mouchet.

G. réserve : 3<sup>er</sup> Bataillon du 170<sup>er</sup> R.I.

Chef de Bataillon et 1 C<sup>ie</sup> à Mousson.

1 C<sup>ie</sup> au camp de Grandmaison

1 C<sup>ie</sup> à Atton.

D. C. du Lieutenant Colonel Cdt le 170<sup>er</sup> R.I. Pont-à-Mousson.

Z. C. : Pont-à-Mousson et Atton.

Z. R. : Soisy. Dépôt Divisionnaire : Millery.

Infanterie Divisionnaire : Atton. 167<sup>ème</sup> Division : Custines.

Le Régiment s'appuie à gauche sur la Moselle. Il est en liaison à droite avec le 174<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie.

Sans changement

2 Janvier

3 Janvier

Exécution de la note 1453/3 de la 48<sup>ème</sup> D.I. en date du 25 décembre.

1916 et conformément au tableau général de relève, le 3<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> en réserve, relève dans la nuit du 3 au 4 janvier, le 2<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> occupant le C.R. du Don.

Après relève, le 2<sup>e</sup> Bataillon avec 2 sections de la C.M.<sup>e</sup> va occuper les emplacements de réserve à Otton, Nousson, Grandmaison, Baraque des Romains.

2 sections de la C.M.<sup>e</sup> vont occuper les emplacements de 3<sup>e</sup> ligne dans le C.R. d'Hémerville au boyau Poincevici et à la tranchée I.

4- 5- 6- 7- 8- Janvier  
9 Janvier

Sans changement.

- Exécution de l'ordre de la 167<sup>e</sup> D.I. N<sup>o</sup> 108 du 8 janvier 1917 consécutif à l'instruction particulière N<sup>o</sup> 64 du 3<sup>e</sup> C.A., la 12<sup>e</sup> Compagnie du dépôt Divisionnaire cantonnée à Maison de Garde vient cantonner à Font-à-Nousson, où elle est à la disposition du Lieutenant Colonel Commandant le 170<sup>e</sup> R.I. pour l'exécution des travaux de première position dans le sous-secteur.

10 Janvier

- Exécution des prescriptions de la Note N<sup>o</sup> 126/3 de la 167<sup>e</sup> Division en date du 9 janvier 1917, la 12<sup>e</sup> Compagnie cantonnée à Font-à-Nousson, va cantonner à Jille-au-Jel, où elle sera ensuite à la disposition du Colonel Commandant I.A.D. 167.

11- 12- 13

- Sans changement.

Conformément au tableau général de relève :

Le 2<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. en réserve, relève dans la nuit du 13 au 14 janvier, le 1<sup>er</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. occupant le C.R. d'Hémerville et, dans le C.R. Jitree-Mouchet, le P.A. Jitree-S<sup>t</sup> Michel.

La 9<sup>e</sup> Compagnie (P.A. Mouchet) et la 10<sup>e</sup> C<sup>o</sup> (P.A. Moselle) du 41<sup>e</sup> R.I.T. se relèvent entre elles conformément aux mesures de détails qui sont prises par le Commandant

1917

du C.R. de Pont-à-Mousson, en vue d'assurer l'occupation permanente des 1<sup>re</sup> lignes des deux P.A.

Le 1<sup>er</sup> Bataillon va occuper les emplacements de réserve à Otton, Mousson, Grandmaison et Pont-à-Mousson pour 2 sections de la C.M. 1.

14 - 15 Janvier

- Sans changement.

16 Janvier

En exécution de l'ordre particulier N° 71 en date du 13 Janvier, la 168<sup>e</sup> Division, passe le 14 Janvier à midi sous les ordres du Général Commandant le 39<sup>e</sup> C.A.

Comme suite à cet ordre le 79<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie cantonne en fin de journée :

Etat-Major et C.M.R. à Pont-à-Mousson.

1<sup>er</sup> Bataillon à Pont-à-Mousson

1 Bataillon à Otton-Mousson

1 Bataillon : Baraques de la partie N.O. de la forêt de Faeg.

En exécution de l'ordre particulier N° 312/3 de la 167<sup>e</sup> Division en date du 15 Janvier 1917 le Dépôt divisionnaire se porte par Harbarche & Pompey, sur Egerdun où il cantonne

En exécution de l'ordre particulier N° 842 de l'I.D. 167 en date du 16 Janvier 1917, les éléments du 41<sup>e</sup> R.I.T. sont relevés dans la nuit du 16 au 17 Janvier par les éléments correspondants pris dans le bataillon de réserve du 170<sup>e</sup> R.I. du sous-secteur. En conséquence, le 1<sup>er</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. relève le 16 au soir le 3<sup>e</sup> Bataillon du 41<sup>e</sup> R.I.T. occupant le C.R. de Pont-à-Mousson (Moselle-Guerber)

La 1<sup>re</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> R.I. va occuper le P.A. Respaut-Moselle.

La 2<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> R.I. va occuper le P.A. Touchet.

La 3<sup>e</sup> C<sup>o</sup> du 170<sup>e</sup> R.I. va occuper le P.A. Guerber. >

Les 2 sections de mitrailleuses de réserve du 1<sup>er</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. relèvent les 2 sections de mitrailleuses du 41<sup>e</sup> R.I.T. en position à Guerber et à fin sans Eau.

17 Janvier

En exécution de l'ordre préparatoire N° 74 en date du 16 Janvier du 39<sup>e</sup> C.A. les unités territoriales relevées sont embarquées en camions-autos le 17 Janvier à partir de 8 heures à destination de Dieulouard.

17 Janvier

En exécution des prescriptions de l'ordre de relève notifié sous le N° 228/3 par la 167<sup>e</sup> Division, en date du 16 Janvier, la 167<sup>e</sup> Division est relevée par la 168<sup>e</sup> Division à partir du 17 Janvier.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> Bataillon du 79<sup>e</sup> R.I. cantonné à Font-a-Sousson, relève dans la nuit du 17 au 18 Janvier le 3<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> qui se rend à Dieulouard par Atton, Loisy, Font-de-Dieulouard, Font-de-Monce.

C.C. du Bataillon : même itinéraire.

18 Janvier

Le 3<sup>e</sup> Bataillon est cantonné à Dieulouard.

Sans changement pour les autres bataillons.

19 Janvier

Conformément aux prescriptions du même ordre de relève, le 2<sup>e</sup> Bataillon du 79<sup>e</sup> R.I. cantonné à Atton-Sousson, relève avec une Compagnie du Dépôt Divisionnaire 168 le 1<sup>er</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> occupant le C.R. de Font-a-Sousson et le C.R. Jitree-Mouchet.

Le 1<sup>er</sup> Bataillon va cantonner à Rozieres en Haye.

Itinéraire : Atton, Loisy, Font-de-Mons, Font-de-Dieulouard, Les 4 Jents, Rozieres en Haye). La 7<sup>e</sup> Compagnie cantonne à Dieulouard.

Le T.C. suit le mouvement de son Bataillon.

Conformément au même ordre, le 3<sup>e</sup> Bataillon du 79<sup>e</sup> R.I. cantonné dans la forêt de Jacq (Nord) relève dans la nuit du 18 au 19 Janvier le 2<sup>e</sup> Bataillon du 170<sup>e</sup> R.I. occupant le C.R. Hémingville.

Le 2<sup>e</sup> Bataillon va cantonner à Dieulouard.

C.C. Dieulouard

20 Janvier

En exécution de l'ordre de mouvement N° 249/3 de la

Journal de marche. — Intérial. — Nancy et Paris. — Imp. et lib. Brillat, Mare Imbass et René Chapalot. — Trés. n° 650.

21 Janvier

167<sup>e</sup> Division, en date du 17 Janvier, le Régiment fait mouvement en deux colonnes :

1<sup>re</sup> colonne : État-Major, C.H.R. et 2<sup>e</sup> Bataillon cantonnés à Dieulouard et le 1<sup>er</sup> Bataillon cantonné à Rozières vont cantonner à Eijerdun par Saizerais.

2<sup>e</sup> colonne : 2<sup>e</sup> Bataillon, se rend à Tompey.

T.R. Eijerdun.

Conformément à l'ordre de mouvement N° 253/3 de la 167<sup>e</sup> D.I. le Régiment, cantonné à Eijerdun et Tompey, se porte :

E.S.<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> Bat<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> Bat<sup>e</sup> à Laneuville devant Nancy.

1<sup>er</sup> Bataillon à Jarville.

Z.R. Laneuville devant Nancy.

22 Janvier

Conformément au même ordre de mouvement, le Régiment cantonné à Laneuville devant Nancy & Jarville se porte :

État-Major 2<sup>e</sup> Bat<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> Bat<sup>e</sup> C.H.R. Jonnoy.

1<sup>er</sup> Bataillon Ferrières.

Z.R. Moulin de Jonnoy - Dépôt divisionnaire : Chamagne.

I.D. 167. et 167<sup>e</sup> Division : Neuvillers.

23-24-25-26-27-28.

Sans modifications.

29-30-31.

Sans modification.

du 1<sup>er</sup> au 11 Février

Sans modifications

12 février

Exécution des ordres du G.G.G. la 167<sup>e</sup> Division doit être employée aux travaux de défense dans la zone de la 8<sup>e</sup> Armée comprise entre Boucières aux Chênes & la forêt de Farroy.

Exécution de l'ordre N° 1989 du 11 février 1917 de P.J.D. 167 faisant suite à l'ordre N° 383/3 du 10 février 1917 de la 167<sup>e</sup> Division le Régiment fait mouvement par voie de terre & quitte Jonnoy & Ferrières à 7<sup>h</sup>.15 pour cantonner en fin de marche.

E.S.<sup>1</sup> - C.H.R. et 2<sup>e</sup> Bataillon. Seichamps.

1<sup>er</sup> Bataillon E.S.<sup>1</sup> C.C. & C.M<sup>1</sup> : Laneuvelotte

1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> Cie : Le Fermebois.

2<sup>e</sup> Bataillon: { Etat-Major: 7. C. 5<sup>e</sup> 7<sup>e</sup> Ci : Seichamps  
 6. Compagnie : Fulnoy  
 C.M.<sup>e</sup> : Boucières-aux-Dames  
 3<sup>e</sup> Bataillon: : Eulmont.  
 En fin de journée: la 6<sup>e</sup> Compagnie cantonne à Emblainne  
 le 3<sup>e</sup> Bataillon & le C.M.<sup>e</sup> à Nancy  
 les autres unités gagnent leurs cantonnements de fin de marche.

I.D. 167. Rozières-aux-Salines.

Dépôt Divisionnaire: Bayon.

13 février

La 6<sup>e</sup> Compagnie va cantonner à Fulnoy  
 le C.M.<sup>e</sup> va cantonner à Boucières-aux-Dames  
 le 3<sup>e</sup> Bataillon va cantonner à Eulmont.

Repartition des unités de travailleurs.

Unités	Cantonnements	Unités prenantes	Autorité qui surveille les travaux
1 <sup>er</sup> Bataillon	C.M. <sup>e</sup> : Lancyelotte 3. Ci. 1. Ci. 2. Ci.	Artillerie de l'Armée	Lt. Delbature J. R.A.P. à Champenoux.
		Service Télégraphique	Cap. Bernard à Eay St. Christophe.
		Artillerie de l'Armée	Lt. Delbature J. R.A.P. à Champenoux.
		"	Cap. Jaget A.D. 68 à Champenoux.
2 <sup>e</sup> Bataillon	C.M. <sup>e</sup> : Boucières-aux-Dames 6. Ci. 7. Ci. 5. Ci.	Service routier	Cap. Jamet à Custrines.
		Service routier	Cap. Goye à Vrangerville.
		Service télégraphique	Capitaine Bernard à Eay St. Christophe.
3 <sup>e</sup> Bataillon	Eulmont	Service télégraphique de l'Armée	Capitaine Bernard à Eay St. Christophe.

14. au 27 février  
 28<sup>e</sup> février

Sans changement.

En exécution de l'ordre N° 523/3 de la 167<sup>e</sup> Division en date du 27 février & de la notification N° 2757 de l'I.D. 167 du

1<sup>er</sup> Mars  
du 2 au 5 mars  
6 Mars

même jour l'Etat-Major du 1<sup>er</sup> Bataillon cantonné à  
Esmeyzelotte va cantonner au Château de Fremblois.  
Sans changement.

7 Mars  
du 8 au 16 Mars  
17 Mars

En exécution de l'ordre particulier notifié sous le N° 550/3 en date  
du 3 Mars 1917 par la 167<sup>e</sup> Division, le dépôt divisionnaire  
va cantonner à Richardménil.

Le D.D. cantonne à Essey, les Nancy.  
Sans changement.

En exécution de l'ordre Général N° 311 de la 8<sup>me</sup> Armée la 167<sup>e</sup> D.I.  
est remise à la disposition de son Chef en vue de la reprise de  
son entraînement et de son instruction, et va se regrouper dans  
la zone :

Haillecourt. Audemont. Chaligny. Bainville et Madon - Richardménil.  
Buthécourt aux Chênes. Coiffiller. St Nicolas. Esmeyzelotte d'Essey.

En exécution de l'ordre N° 574/3 de la 167<sup>e</sup> Division du 13 Mars,  
le régiment quitte ses cantonnements actuels et passe à 8<sup>h</sup> 30  
à la sortie Sud de Sauboures les Nancy pour aller cantonner

Etat-Major. C.H.R. 1<sup>er</sup> Bataillon : Supcourt  
C.M. 1 : Gérardcourt  
2<sup>e</sup> Bataillon : Héville  
3<sup>e</sup> Bataillon : Ville-en-Jemmois.

I.D. 167 Héville. Division Richardménil.

Ou cours de la marche le Régiment exécute un exercice  
d'arrière garde de Division.

du 18 au 22  
23 Mars

Sans changement.

En exécution de l'ordre de mouvement notifié sous le N° 3682  
en date du 22 Mars 1917 le Régiment quitte ses emplacements  
et va cantonner :

Etat-Major 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> B<sup>ns</sup> : Jemroy.  
C.M. 1 : Château de Sandronvillers.